

Envoyé en préfecture le 15/04/2023

Reçu en préfecture le 15/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 074-217400704-20230411-D2023_38-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2023 - 38

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 04 avril 2023

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA
ROUTE DU LAC – RD 20 – ENTRÉE
DE VILLAGE – AUTORISATION A
SIGNER LA CONVENTION
D'AUTORISATION, DE
FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN
AVEC LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON
F. RACINE FREIXENET M. CORNU C.
GEROUDET A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : STUBERT B. « pouvoir à
MEYRIER M. » DIANA C. « pouvoir à
BAARSCH C. » QUERNEC-GARIN C.
« pouvoir à GEROUDET A. » MATTERA A.
« pouvoir à ZANNI F. » CHANTELOT L.
« pouvoir à CHANTELOT C. »**

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire présente au conseil municipal la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement de la route du lac – RD 20 – Entrée de village, du PR 43.220 au PR 43.527.

La présente convention a pour objet de :

- définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement ;
 - déterminer la maîtrise d'ouvrage
 - répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service
- Entre le département de la Haute-Savoie et la commune.

Cette opération d'aménagement prévoit :

- Le recalibrage de la RD 20 à 5.60 m de large (5.80 si bordure en rive), et 3 voies de 3 m au droit du tourne à gauche, à l'intersection avec le chemin du Tanoz ;
- La création d'un cheminement piéton de type trottoir (14 cm de vue) de 1.70 de large.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 500 434.75 € T.T.C., soit 417 028.96 € HT dont 134 427.40 € HT de travaux de revêtement de chaussée.

La participation financière du département, d'un montant de 94 099.18 € HT à 70 % du coût HT des travaux de reprise de la chaussée

Envoyé en préfecture le 15/04/2023

Reçu en préfecture le 15/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 074-217400704-20230411-D2023_38-DE



IL est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le maire à la signer.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

CHARGE Monsieur le maire de signer ladite convention.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

Le maire
Pascale MORIAUD

